

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
Tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2024/352

| Direction – Service | Nom - fonction Qualité du délégataire | Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté | Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement (le cas échéant en cas d'absence ou d'empêchement concomitant du responsable et du responsable adjoint) | Référence de l'arrêté |
|---|--|---|---|------------------------------|
| Direction des Systèmes d'Information et du Numérique | Pierre SITKO Directeur | Toutes les matières | Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint | AR-DAJAP/2024/352 |
| | Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint | Toutes les matières | | AR-DAJAP/2024/352 |
| Service Sécurité Architecture | Solange DUQUENOY Responsable de Service | 1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. DS1 et DS2 | Pierre SITKO ou Frédéric DRYEPONDT | AR-DAJAP/2024/352 |
| Pôle Pilotage et Appui | Caty DOMINGUES Responsable du Pôle | 1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. | Mireille KORLOWSKI ou Jérôme CROMBEZ ou Roberto DI GIACOMO | AR-DAJAP/2024/352 |

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
Tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2024/352

| Direction – Service | Nom - fonction Qualité du délégataire | Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté | Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement (le cas échéant en cas d'absence ou d'empêchement concomitant du responsable et du responsable adjoint) | Référence de l'arrêté |
|---|---|---|---|------------------------------|
| Pôle Gestion Patrimoine Métier | Jérôme CROMBEZ Responsable du Pôle | 1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. | Caty DOMINGUES ou Mireille KORLOWSKI ou Roberto DI GIACOMO | AR-DAJAP/2024/352 |
| Pôle Solutions Numériques | Roberto DI GIACOMO Responsable de Pôle Sébastien FERDINAND Responsable de Pôle Adjoint | 1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. | Caty DOMINGUES ou Mireille KORLOWSKI ou Jérôme CROMBEZ | AR-DAJAP/2024/352 |
| Pôle Relations Utilisateurs | Mireille KORLOWSKI Responsable de Pôle | 1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. | Caty DOMINGUES ou Jérôme CROMBEZ ou Roberto DI GIACOMO | AR-DAJAP/2024/352 |
| Sécurité des Systèmes d'Information (Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources) | Maxime CAILLERETZ Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information | DS 1 et DS 2 | Pierre SITKO ou Solange DUQUENOY | AR-DAJAP/2024/352 |